

VERS L'AVENIR

PAR L'ENTREMISE DE **CE N'EST JAMAIS ACCEPTABLE : PLAN D'ACTION POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE ET AU HARCÈLEMENT SEXUELS**, NOUS FAISONS NOTRE PART POUR EN ARRIVER À UN ONTARIO OÙ TOUT LE MONDE VIT EN SÉCURITÉ, SANS MENACE, SANS PEUR OU SANS EXPÉRIENCE DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT À CARACTÈRE SEXUEL. LE PLAN COMPREND DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS.

- 1 Déposer un projet de loi en vue de renforcer les dispositions relatives à la violence et au harcèlement à caractère sexuel au travail, sur les campus, dans le milieu familial et dans le processus de traitement des poursuites civiles.
- 2 Lancer une campagne d'éducation et de sensibilisation du public dans toute la province afin de remettre en question les mentalités, de promouvoir un changement immédiat dans les comportements liés à la culture du viol et, à plus long terme, d'encourager un changement générationnel visant à mettre fin aux attitudes et aux comportements enracinés.
- 3 Mettre au point des outils et définir des pratiques exemplaires qui soutiennent une réaction plus compatissante et plus sensible de la part des autorités d'application de la loi afin d'encourager plus de victimes à déclarer les agressions sexuelles.
- 4 Augmenter le soutien et élaborer un modèle de poursuite plus efficace pour améliorer l'expérience des victimes au sein du système de justice pénale.
- 5 Mettre à jour le programme de santé et d'éducation physique afin d'aider tous les élèves de la 1^{re} à la 12^e année à approfondir leurs connaissances à l'égard d'un grand nombre de questions importantes, y compris les relations saines et le consentement.
- 6 Déposer un projet de loi pour exiger que les collèges et les universités travaillent avec les étudiants afin d'adopter des politiques à l'égard de la violence et du harcèlement à caractère sexuel applicables partout sur les campus et qui comprennent de la formation, de la prévention, des procédures de plaintes et des protocoles de réaction.
- 7 Renforcer les services de soutien offerts par les centres hospitaliers de traitement des victimes d'agression sexuelle et de violence familiale pour maintenir un accès 24 heures sur 24, sept jours sur sept à d'excellents soins appropriés en temps opportun.
- 8 Élaborer une formation à jour pour les travailleurs de première ligne dans les secteurs de la santé, des services communautaires, de l'éducation et de la justice pour qu'ils puissent mieux soutenir les victimes d'agression et de harcèlement à caractère sexuel, et élaborer une formation pour les travailleurs du secteur hôtelier afin de leur permettre de savoir comment porter secours lorsqu'ils se retrouvent en situations risquées.

(suite à la prochaine page)

- 9 Stabiliser et augmenter le financement des centres communautaires destinés aux victimes d'agressions sexuelles.
- IO Créer un programme pilote pour fournir gratuitement des conseils juridiques indépendants aux victimes d'agression sexuelle dont les causes donnent lieu à des procès criminels.
- II Organiser une table ronde permanente pour faire de l'Ontario le chef de file canadien des questions de violence envers les femmes.
- I2 Rendre les lois du travail plus sévères afin de renforcer l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et établir un Code de pratique visant à aider les employeurs à élaborer des politiques relatives au harcèlement sexuel plus strictes.
- I3 Lancer un fonds de mobilisation créative qui soutient les artistes de l'Ontario pour qu'ils élaborent des projets qui suscitent une conversation et un dialogue sur les enjeux du consentement, de la culture du viol et de l'inégalité des sexes.

POUR OBTENIR DE L'AIDE, VEUILLEZ COMPOSER LE **211** OU CONSULTER LE SITE **211.CA**

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE **ONTARIO.CA/JAMAISACCEPTABLE**